académie Grenoble

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 03/03/2020

La rectrice de l'académie de Grenoble

A

Mesdames et Messieurs les responsables légaux des élèves

Objet : Dispositions relatives au Coronavirus Covid19

Depuis la découverte du Coronavirus « Covid-19 » par les autorités sanitaires internationales et depuis la déclaration de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui annonçait, le 30 janvier 2020, une urgence de santé publique de portée internationale, la France s'est fortement mobilisée autour d'une coordination interministérielle pour gérer et accompagner la situation.

Passant du stade 1 au stade 2, les objectifs des pouvoirs publics sont maintenant de freiner la propagation du virus en France. Toutes les mesures adoptées ce jour ont vocation à être réévaluées en fonction de l'évolution de la situation. Certaines zones peuvent être définies comme des clusters avec des règles spécifiques. Dans ces périmètres et à titre conservatoire, le principe est donc la fermeture des écoles, collèges et lycées et le confinement jusqu'à nouvel ordre.

Pour tous ces élèves qu'ils soient scolarisés dans le cluster (à ce stade une seule commune), ou résidant du cluster, et empêchés de rejoindre leurs établissements, les services académiques et les personnels de l'éducation sont mobilisés et ont préparé une continuité pédagogique. Ce dispositif permet d'assurer les liens éducatifs entre vos enfants et les enseignants, entre les élèves et les savoirs. Il prend appui sur les établissements qui disposent de moyens de communication efficaces ou sur la plateforme de cours à distance du CNED.

La situation est évolutive. C'est une caractéristique qui ne doit pas nous surprendre et à laquelle il convient de s'habituer. Aussi, la communication relative à l'évolution de la situation locale ou académique vous sera transmise régulièrement et directement par les établissements de vos enfants. D'autre part, vous êtes invités à consulter régulièrement le site académique, www.ac-grenoble.fr, et la page du site du ministère https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus, qui permettent de répondre aux questions fréquemment posées. Par exemple et actuellement, les voyages scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre lorsqu'ils sont à destination de l'étranger ou vers un cluster français.

Enfin un numéro vert (0 800 130 000), ouvert 24h/7J, est mis en place par le ministère des solidarités et de la santé. Je vous précise néanmoins que pour toute demande de conseil médicaux, il convient de joindre le SAMU - Centres 15.

Soyez assurés que l'académie de Grenoble est pleinement mobilisée et attentive pour mettre en œuvre toute les mesures nécessaires visant à garantir la sécurité et la scolarité des élèves. Ces mesures sauront s'adapter en fonction de la situation et accompagner chaque parent et chaque enfant.

Hélène Insel

Cabinet

Réf N°
CTEVS/COVID19
C200303
Affaire suivie par
Vincent DUPAYAGE
...
Téléphone
04 76 74 76 98
06 86 80 69 88
Mél :
ce.ctevs@ac-grenoble.fr

Rectorat
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 – 38021
Grenoble cedex 1